



Comment encaisser un cheque de la caisse des depots perime ??

Par **jp24**, le **23/11/2011** à **23:24**

Bonjour a tous !

ma mere a reçu un cheque en 2004 de la caisse des depots et consignation emis par le notaire pour la vente d'un bien immobilier, elle n'a pas encaissé ce cheque et aujourd'hui elle est decedée comment puis je faire pour recuperer l'argent ???

qui doit je contacter ?

Merci beaucoup d'avance de votre aide !!!

Cordialement

Par **alterego**, le **25/11/2011** à **10:25**

Interrogez directement la CDC.

Cordialement

Par **JAMAA90**, le **19/11/2012** à **19:45**

SUITE A UNE VENTE IMMOBILIERE, MON NOTAIRE ME FAIT UN CHEQUE D UN COMPTE DE LA CAISSE ET DEPOT DE CONSIGNATION SUR LEQUEL IL EST INSCRIS ENCAISSABLE EN FRANCE; PUIS JE ENCAISSER CE CHEQUE EN ANGLETERRE;

Par **amajuris**, le **20/11/2012 à 11:46**

bjr,
il faut trouver une banque anglaise qui accepte de la faire mais bien sur ce sera payant sans oublier le change qui vous sera sans doute défavorable.
cdt

Par **JAMAA90**, le **20/11/2012 à 13:12**

merci amatjuris de votre réponse; etant résident étranger depuis 3 ans, si j'ouvre un compte a Gibraltar, il y a tout ce que l'ont désirent comme banque, francaise,anglaise.Quand aux frais, ils ne devrait pas être très important, et l'ont peut ouvrir un compte euro.

Par **alterego**, le **20/11/2012 à 13:24**

Bonjour,

Vous vous rapprochez de la CDC émettrice, vous expliquez la situation, que vous êtes héritier et elle en émettra un autre. Un acte décès et un de notoriété vous seront probablement demandé.

Vous allez déposer ce chèque sur une banque anglaise et qand il sera présenté chez le tiré il sera rejeté et vous aurez maille à partir avec l'anglaise. Elle ne vous remettra aucun fonds avant d'en être créditée.

Vous allez encaisser quoi ? Des emm.....

Cordialement

Par **JAMAA90**, le **20/11/2012 à 16:33**

merci alterego mais vous devez confondre, je ne suis pas héritier, je vends un bien qui m'appartiens, c 'est une sci dont je suis propriétaire.ma question est,Si j'ouvre un compte a gibraltar qui porte le non de ma sci, ce qui est possible, puis je encaisser mon chèque, sachant bien sur que la plus value sera deja retenus par le notaire. Je n'ai plus de compte bancaire en france et je vend mon dernier actif, et franchement, je ne pense plus y revenir, je suis très bien ou je suis aujourd'hui.

Par **alterego**, le **20/11/2012 à 17:37**

Si vous n'êtes pas **jp24** votre question et vos informations ne sont pas à leur place.

Vous deviez lancer votre propre forum et non pas tel le coucou vous installer dans le "nid" d'un autre.

Il vous aurait été tout aussi répondu sans commettre de confusion.

Cordialement

Par **JAMAA90**, le **20/11/2012** à **18:15**

mille excuses, mais c'est la première fois que je vais sur un forum, donc j'ai fauté..

Par **alterego**, le **20/11/2012** à **20:03**

Fauté n'allons pas jusque-là pour une une petite confusiuion.

Imaginez quand plusieurs le font. Ca lèse le premier venu consulter puis chacun de ceux qui viennent chercher une réponse.

La première fois ? Attention on prend vite goût aux forums... c'est contagieux.

Cordialement